

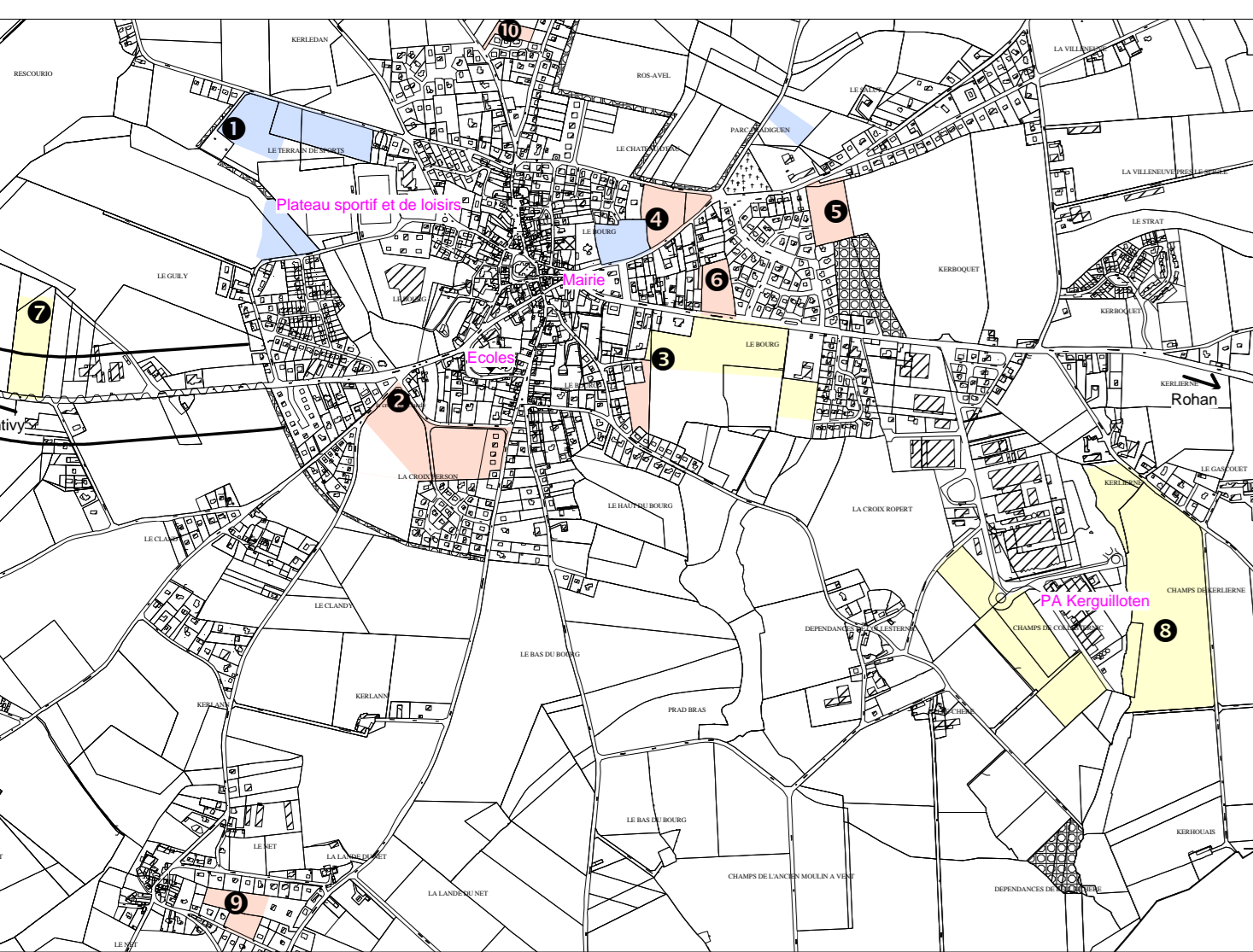
**ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION**

Elaboration du PLU présentée le  
Projet de PLU arrêté le  
Enquête publique du  
Elaboration approuvée le

Pièce  
N° 4

Vu pour être annexé à la délibération du  
Conseil Municipal en date du  
Le Maire

**Localisation des sites de développement de l'agglomération**



**Principes de desserte, d'accessibilité, de gestion du stationnement**

- Accès à la zone
- Accès groupés
- Desserte principale de la zone
- Prolongement de la desserte à moyen et long termes
- Création de liaisons douces paysagées
- Desserte piétonne pouvant être reconsidérée en desserte routière vers le Sud à plus long terme (emprise suffisante à prévoir)
- Placette de retournement
- Création de parcs de stationnements
- Sécurisation de l'accès à prévoir

**Principes généraux de gestion des eaux pluviales**

- Mise en place de bassins propres à une opération
- Mise en place de bassins servant à plusieurs opérations sur un même bassin versant
- Création de réseaux pluviaux (fossés, canalisations)
- Mise en place de noues paysagées

**Principes de composition urbaine**

- Constitution de fronts bâtis mixant habitat mitoyen, collectif, intermédiaire et équipements et activités compatibles
- Orientation du tissu urbain
- Lots Libres et densité minimale de logements à l'hectare
- Habitat Collectif, Intermédiaire ou Mitoyen et densité minimale de logements à l'hectare

**Principes généraux de mise en valeur du cadre de vie et d'intégration des opérations**

- Création d'espaces paysagés (banquettes végétales, plantations de haies, ...)
- Mise en place de Mails Verts
- Eléments de paysage intéressants (existant) à préserver et à valoriser

**Principes de production de logements locatifs sociaux :**

Dans toute les opérations d'aménagement à dominante résidentielle (zones 1AU, 2AU) il devra être réalisé au minimum 20 % de logements locatifs sociaux dès lors que l'opération porte sur plus de 10 logements

